



Délai référendaire: 18 avril 2024

Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et les Émirats arabes unis

du 22 décembre 2023

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 mai 2023²,
arrête:

Art. 1

¹ Le protocole du 5 novembre 2022³ modifiant la Convention du 6 octobre 2011 entre la Confédération suisse et les Émirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu⁴ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

¹ RS 101

² FF 2023 1347

³ FF 2023 1349

⁴ RS 0.672.932.51

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 22 décembre 2023

Le président: Eric Nussbaumer
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 22 décembre 2023

La présidente: Eva Herzog
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 9 janvier 2024

Délai référendaire: 18 avril 2024